

Appel à Candidatures

Mission Départementale d'expertise et d'information autour de la CAA

La communication alternative et améliorée (CAA) regroupe l'ensemble des moyens, outils et stratégies conçus pour aider les personnes avec des besoins spécifiques de communication orale à comprendre, à s'exprimer et à apprendre à s'exprimer par un ou plusieurs moyens et ainsi pouvoir participer pleinement à la société. Elle ne peut se résumer à un outil ou à une méthode, mais englobe une variété de moyens et techniques, allant des gestes inspirés de la langue des signes, des pictogrammes, jusqu'à des dispositifs technologiques comme les synthèses vocales avec commande oculaire. Le caractère « alternatif » définit la communication qui se fait d'une autre manière qu'avec la parole. Le caractère « amélioré » définit quant à lui l'amélioration de l'intelligibilité de l'expression existante.

La CAA est un levier favorisant l'**autodétermination**, qui peut se définir comme l'articulation des caractéristiques suivantes (modèle de Wehmeyer) :

- **l'autonomie** et la capacité à exprimer ou faire un choix et initier une action en conséquence ;
- **Le pouvoir d'agir, ou empowerment**, qui correspond à la prise de conscience de ses propres capacités ;
- **l'autorégulation** qui permet à chacun d'agir en fonction des contraintes de son environnement et de réadapter son comportement si nécessaire ;
- **l'autoréalisation**, qui correspond à la manière dont une personne apprend à tirer profit de la connaissance de ses forces et faiblesses afin de maximiser son développement personnel.

Le terme « Mission départementale d'expertise et d'information autour de la CAA » de cet appel à candidature désigne l'acteur identifié en tant que ressource experte de la CAA sur son département, afin de donner un premier niveau d'information à toute personne qui le sollicite sur le territoire. Le terme « référent » pourra également être utilisé pour désigner cet acteur porteur de la Mission départementale.

Cet appel à candidature a pour objectif de sélectionner le référent porteur de la Mission départementale d'expertise et d'information autour de la CAA de son département.

Rappel du contexte national

Le CNH du 26 avril 2023 a posé le principe que la CAA est la 1ère brique de l'autodétermination et celui du 6 mars 2025 a acté que pour construire la structuration de l'offre d'accompagnement de chaque personne, qu'elle soit à domicile ou en EMS, celle-ci doit bénéficier des démarches et outils de CAA.

L'instruction ministérielle du 23 juin 2025 relative au déploiement de Missions Départementales (MD) d'expertise et d'information autour de la CAA créée les Missions Départementales CAA

Rappel du contexte régional

L'ARS Occitanie a chargé les deux Equipes Relais Handicaps Rares (ERHR) de coordonner la mise en œuvre des Missions Départementales d'expertise de la CAA et de porter une animation régionale à destination des personnes, des familles, des aidants et des professionnels.

L'ERHR Occitanie EST est chargée du pilotage des Missions Départementales de son territoire : Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales.

L'ERHR Occitanie OUEST est chargée du pilotage des Missions Départementales de son territoire : Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne.

Concrètement et conformément à l'instruction du 23 juin 2025, les Missions Départementales devront s'appuyer sur le pilotage assuré par les ERHR sur leur territoire respectif, à savoir :

- l'animation du réseau des Missions Départementales CAA ainsi constituées : organisation de temps collectifs, partage des ressources, aides à la montée en compétences... ;
- la participation des ERHR à l'animation nationale et au comité national de suivi ;
- la réalisation d'action de communication, la diffusion d'outils régionaux, etc., en vue d'assurer la sensibilisation des acteurs régionaux et leur montée en compétences ;
- la réalisation de cartographie, de recensement, la mobilisation d'acteurs spécifiques afin d'identifier les ressources expertes régionales ;
- une collaboration étroite avec l'ARS Occitanie.

1. Objet de l'appel à candidatures/recrutement

Les ERHR Est et Ouest lancent un appel à candidatures afin d'assurer le déploiement d'un référent chargé de mettre en œuvre une Mission Départementale d'Expertise et d'Information en Communication Alternative et Améliorée (CAA), sur l'ensemble des départements de la région Occitanie.

Cette organisation vise à garantir, sur l'ensemble du territoire, un accès effectif à la CAA pour toute personne présentant des besoins spécifiques de communication orale, quel que soit son âge, sa situation au regard du handicap ou de son état de santé.

Le référent porteur de la mission départementale pourra être :

- un opérateur médico-social ou sanitaire ;
- un professionnel libéral ;
- salarié par l'ERHR.

2. Publics concernés

La Mission Départementale s'adresse :

- Aux enfants et adultes présentant des troubles de la communication orale et ayant des besoins spécifiques de communication orale ou alternative, sans condition ou prérequis, que leur situation soit temporaire, durable ou définitive.
- À leurs familles et aidants ;
- Aux professionnels des secteurs médico-social, sanitaire, éducatif, scolaire, et plus largement à tout acteur du droit commun en lien avec ces publics ou intervenant sur le parcours de ces personnes.

Pour pouvoir bénéficier des services proposés par la MD, aucune orientation ou reconnaissance administrative de la MDPH n'est nécessaire.

3. Missions attendues issues de l'instruction nationale

Les actions déclinées par le référent se feront dans le cadre d'une politique régionale coordonnée, animée par les ERHR.

3.1. Être une ressource experte départementale en CAA

Le référent assurera une fonction de ressource experte clairement identifiable, incluant :

- Un accueil et une information de premier niveau sur la CAA ;
- Des modalités de contact accessibles et multi-canaux (téléphone, mail, rendez-vous physiques ou visio, horaires publiés) ;
- La mise à disposition d'un kit départemental d'informations (documentation, outils simples, cartographies, associations, concepts fondamentaux de la CAA).

En cas de besoin, le référent pourra se voir proposer des temps de formation afin de renforcer son expertise en CAA.

3.2. Promotion de la CAA et animation territoriale

Le référent devra :

- Organiser des actions de sensibilisation (journées territoriales, ateliers, sessions thématiques, évènements avec intervenants-pairs) ;
- Coconstruire une stratégie annuelle de sensibilisation avec les acteurs du territoire et en lien avec les ERHR ;
- Assurer au moins une journée territoriale annuelle ouverte aux personnes concernées, familles et professionnels.

Un partenariat étroit entre la MD CAA et le CRA est attendu sur les territoires afin de répondre aux besoins des personnes avec trouble du spectre autistique, mais aussi plus largement des troubles du neurodéveloppement, et s'inscrire dans le cadre des RBPP.

3.3. Accompagnement des personnes et des familles

La mission inclut :

- L'accompagnement des démarches CAA en subsidiarité des dispositifs existants ;
- La coordination des acteurs lorsqu'aucun accompagnement n'est en place ;
- L'appui aux personnes pour structurer leur démarche et garantir la continuité et la qualité ;
- La constitution progressive d'une file active départementale de 50 à 70 personnes accompagnées ;
- La mobilisation d'un réseau départemental d'intervenants CAA

3.4. Coopération territoriale et animation de réseau

Le référent devra :

- Identifier les ressources expertes locales et structurer un réseau départemental ;
- Organiser trimestriellement un Comité territorial CAA, associant acteurs, financeurs et personnes concernées, en articulation avec l'équipe relai handicap rare.
- Formaliser les coopérations par conventions pour les missions spécifiques (sensibilisations, formations, expertises, supervisions, accompagnements) ;
- Produire et maintenir des cartographies départementales des ressources CAA.
- Organiser le déploiement territorial de ses missions dans le cadre de sa participation à une COP CAA au sein de laquelle il sera force de proposition et participera aux différentes actions dans une logique fédératrice.

3.5. Montée en compétences des environnements

La mission comprend :

- La sensibilisation des environnements de vie : écoles, services à domicile, secteur sanitaire, loisirs, etc. ;
- L'articulation avec les établissements et services médico-sociaux ;
- L'accompagnement d'actions ou projets CAA portés par ces environnements ;
- L'organisation de supervisions et d'entretiens de pratiques pour consolider les compétences ;
- Un effort renforcé sur quatre thématiques prioritaires :
 1. Écoles & périscolaire ;
 2. Secteur sanitaire ;
 3. Services à domicile ;
 4. Accueil et repérage des situations de violences (police, gendarmerie, hôpitaux, INTIMAGIR...).

3.6. Participation au déploiement régional

Le référent contribue : au recueil départemental des indicateurs pour le suivi régional et national ; aux réunions, travaux et actions régionales portées par l'ERHR Occitanie et, le cas échéant, au comité national de suivi CAA (à tour de rôle).

4. Critères d'éligibilité

Les candidats, devront démontrer :

- Une expertise avérée dans le champ de la CAA ou du handicap complexe ;
- Une capacité éprouvée d'animation de réseau multi-partenarial ;
- Une expérience dans l'accompagnement des personnes et familles ;
- La capacité de mobiliser ou structurer un réseau territorial d'intervenants CAA ;
- Des compétences en communication, coordination, animation, et ingénierie de formation/sensibilisation.
- Une connaissance du territoire et une capacité à intervenir, fédérer et coopérer.

En tout état de cause, le référent désigné devra exercer sa mission en toute indépendance et neutralité à l'égard des entreprises commerciales intervenant dans le champ de la communication alternative améliorée. Il s'abstiendra de toute action, recommandation ou démarche de nature commerciale, directe ou indirecte, et veillera à prévenir toute situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

5. Moyens et organisation

L'ERHR sera l'employeur ou le responsable hiérarchique et/ou fonctionnel du référent départemental de la Mission Départementale en cas de portage par un acteur médico-social ou sanitaire. De fréquents déplacements seront nécessaires sur l'ensemble du ou des départements pour assurer cette mission. Selon les cas, la sélection du référent donnera lieu soit à un contrat formalisant l'emploi soit à un conventionnement.

La Mission Départementale de l'Hérault n'est pas concernée par cet appel à candidatures.

Sont à pourvoir pour l'ERHR Occitanie Est :

- Un référent (1 ETP) porteur de la Mission départementale couvrant l'Aude et des Pyrénées orientales ;
 - Un référent (1 ETP) porteur de la Mission départementale couvrant le Gard et la Lozère ;

Sont à pourvoir pour l'ERHR Occitanie Ouest :

- Un référent porteur (1 ETP) de la Mission départementale couvrant le Lot et Tarn et Garonne
 - Un référent porteur (1 ETP) de la Mission départementale couvrant l'Aveyron et le Tarn
 - Un référent porteur (1 ETP) de la Mission départementale couvrant le Gers et Hautes-Pyrénées,
 - Un référent porteur (1 ETP) de la Mission départementale couvrant l'Ariège et Haute Garonne

Les candidats pourront faire des propositions alternatives de découpage territorial, sous réserve de respecter la couverture territoriale de chacune des ERHR. Ces propositions seront examinées afin de couvrir l'ensemble des départements concernés.

6. Rémunération

La rémunération sera définie avec les ERHR dans le cadre budgétaire alloué par l'ARS Occitanie et en lien avec les conventions collectives du porteur de projet.

7. Pièces à fournir

En cas de candidature pour un recrutement salarié ou prestataire au sein d'une ERHR, merci de fournir :

- Curriculum vitae
- Diplômes
- copie de la pièce d'identité
- lettre de motivation
- éventuellement une lettre de recommandation
- casier judiciaire (extrait B2)
- attestation d'honorabilité

Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche de poste en annexe.

Pour les opérateurs sanitaires, médico-sociaux et associatifs : un projet décrivant les ressources et l'expertise en CAA, l'identité et les qualifications et diplômes du professionnel mis à disposition, les locaux et la projection de l'organisation logistique de la Mission Départementale, le budget prévisionnel de la mission.

Dans tous les cas, veillez à indiquer la zone géographique sur laquelle vous candidatez.

8. Modalités de sélection

Les candidatures seront examinées par les deux ERHR avec, le cas échéant, un soutien de l'ARS Occitanie, et analysées selon les critères listés ci-dessous :

- 1 : La couverture du territoire ;
- 2 : Les compétences professionnelles et l'expertise concernant la CAA et les missions décrites ;
- 3 : La date de prise de fonction ou de mise en œuvre du projet si porteur sanitaire ou MS ;
- 4 : La cohérence entre le territoire couvert et le temps d'activité proposé ;
- 5 : La complétude de la candidature ;
- 6 : La pertinence par rapport au cahier des charges ;

9. Calendrier prévisionnel

Date de lancement de l'AAC : 2 février 2026

Date de retour des candidatures : 9 mars 2026

Date de désignation des Missions départementales : avril 2026

10. Envoi des candidatures et demandes de renseignements

Les candidatures devront être retournées **exclusivement en version numérique** avant le 9 mars midi à l'une des adresses suivantes :

- ERHR Occitanie Est, pour l'Aude, les Pyrénées Orientales, le Gard et la Lozère : occitanieest@erhr.fr
- ERHR Occitanie Ouest, pour l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne. : occitanieouest@erhr.fr

Vous adresserez toutes vos questions relatives à cet appel à candidatures à ces mêmes adresses.

Cet appel à candidatures est réalisé avec le soutien de l'ARS Occitanie



ANNEXE 1 : Fiche de poste référent Mission Départementale

IDENTIFICATION	
INTITULE DU POSTE	REFERENT DEPARTEMENTAL CAA (DEPARTEMENTS CONCERNES)
CLASSIFICATION /CCN	Grille indiciaire concernant aux professionnels diplômés, intéressés et impliqués sur les questions de communication et d'autodétermination.
STATUT	NON CADRE
RESPONSABLES HIERARCHIQUES	ERHR ou établissement porteur de la mise à disposition
RESPONSABLES FONCTIONNELS	Pilote ERHR Occitanie Est ou Ouest
STRUCTURE DE RATTACHEMENT	ERHR ou établissement porteur de la mise à disposition
DESCRIPTIF DU POSTE	
FINALITE GENERALE	Favoriser le déploiement de la CAA sur le territoire concerné en impulsant, animant et accompagnant les acteurs dans l'appropriation des démarches en CAA, conformément au modèle de participation et aux dernières recommandations nationales (ANAP, HAS ...) actuelles et à venir.
LES MISSIONS GENERALES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être une ressource facilement identifiable sur la CAA dans son département <ul style="list-style-type: none"> • Donner un premier niveau d'information pour toute demande et orienter vers les ressources expertes adaptées • Identifier et rencontrer les acteurs experts du territoire 2. Promouvoir la CAA et animer les acteurs clés dans son département <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des actions de sensibilisation et faire connaître les principes de la CAA • Organiser au moins une journée territoriale par an avec utilisateurs, familles et professionnels 3. Accompagner les personnes concernées et les familles vers la CAA <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place de la CAA • Evaluer les potentialités de la personne (modèle de participation) • Assurer conseil, supervision et qualité des pratiques professionnelles 4. Coopérer avec les acteurs de son territoire <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mobiliser les acteurs clés du territoire • Constituer et animer un réseau d'intervenants CAA et une communauté de pratique • Formaliser les partenariats • Impulser des projets collaboratifs 5. Accompagner la montée en compétence des environnements en CAA (ESMS du territoire et acteurs de droit commun) <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les acteurs dans la mise en œuvre d'une stratégie / démarche CAA • Réaliser des états des lieux et conseiller sur les démarches de déploiement • Assurer le suivi des projets

	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect du modèle de participation <p>6. Participer à l'animation nationale, à la recherche et à l'innovation en matière de CAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres régulières entre les référents CAA • Partager les bonnes pratiques • Contribuer à l'élaboration d'outils communs pour soutenir une pratique harmonisée • Assurer un suivi de l'activité et partager les données à l'échelle régionale • Contribuer à la réflexion nationale
CONTEXTE ET CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>En cohérence avec l'instruction n° DGCS/SD3B/2025/86 du 23 juin 2025, le référent départemental de la Mission CAA intervient tant pour de l'animation de réseau sur les départements concernés qu'auprès de situations individuelles, quel que soit la déficience et/ou l'âge de la personne ayant besoin de CAA. Il est de fait membre actif de la CoP CAA en Occitanie, en coopération avec l'ensemble des référents départementaux d'Occitanie et autres membres. Il s'engage à suivre l'ensemble des formations lui permettant d'acquérir une dimension d'expertise sur la CAA.</p>
PROFIL REQUIS : FORMATION ET COMPETENCES NECESSAIRES	<p>Qualifications :</p> <p>DIPLÔME PROFESSIONNEL en lien avec la thématique et le public concerné, ayant une expérience significative en CAA et projets liés (construction PIA, référent projet CAA, autodétermination, bientraitance ...)</p> <p>Compétences requises :</p> <p>1. POSTURE ET VALEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion pleine au modèle de participation (toute personne a un potentiel de communication) • Engagement pour l'autodétermination et les droits fondamentaux • Capacité d'écoute, empathie, pédagogie • Sens du travail collaboratif et en réseau • Dynamisme et force de proposition <p>2. GESTION DE PROJET ET ANIMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie et rigueur organisationnelle • Capacités de planification, anticipation, traçabilité • Capacité à animer des réunions et groupes de travail • Aptitude à mobiliser et fédérer les acteurs • Excellente communication écrite et orale • Créativité <p>3. CONNAISSANCES TECHNIQUES CAA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bases théoriques en CAA • Connaissance du modèle de participation et des principes fondamentaux • Connaissance minimale des outils CAA (no-tech, low-tech, mid-tech et high-tech) et aptitude à orienter vers les ressources • Expérience du secteur médico-social souhaitée • Maintien d'une veille active <p>Maitrise des outils bureautiques et numériques relatifs à la CAA indispensable. Permis de conduire B requis en raison des déplacements fréquents. Poste accessible aux personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.</p>